

**De :** D<sup>r</sup> Prosanto Chaudhury  
**À :** Tous les coordonnateurs-conseillers cliniques (Montréal et Québec)  
**Date d'entrée en vigueur :** 2019-02-21  
**Renvoi :** S/O  
**Objet :** Intestin

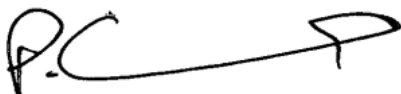
**Veillez prendre note que...**

**1. Les critères d'attribution pour l'intestin sont toujours les mêmes que ceux utilisés pour le pancréas.**

1.1 Dès qu'un pancréas est adéquat pour la transplantation :

1.1.1 À partir de la BDDR, attribuer l'intestin aux personnes en attente de groupes sanguins compatibles selon la liste des personnes en attente au *Registre canadien pour la transplantation (RCT)*.

1.1.2 Si les programmes canadiens refusent ou qu'aucune personne en attente n'est compatible, contacter l'un des deux (2) directeurs médicaux de Transplant Québec pour connaître la conduite à tenir avant de faire une offre à UNOS.



---

D<sup>r</sup> Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes